

PDL Impact Europe

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

Dispositif mobilisable à partir du 4 mai 2026.

Présentation du dispositif

Aider les acteurs ligériens à franchir le cap des financements européens et multiplier les chances des porteurs de projets de décrocher des aides européennes.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

PDL impact Europe s'adresse aux

- entreprises,
- associations,
- collectivités,
- établissements publics et privés,
- lycées et centres de formation.

— Critères d'éligibilité

Les structures doivent :

- avoir leur siège social situé en Pays de la Loire,
- s'engager dans un projet européen relevant :
 - des programmes de coopération territoriale européenne (ex : Interreg),
 - ou des programmes sectoriels de la Commission européenne,
- souhaiter déposer un dossier de candidature à un appel à projets européen,
- avoir un projet structuré en lien avec les priorités européennes et régionales,
- être en capacité à constituer ou intégrer un consortium européen

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Le dispositif finance un accompagnement à la construction et au dépôt de projets européens, depuis l'idée jusqu'à la candidature finale.

Il couvre notamment :

- la structuration de projet européen,
- la recherche de partenaires européens,
- la construction d'un consortium,
- la formalisation technique et financière du projet,
- la rédaction du dossier de candidature,
- le dépôt sur plateforme européenne.

— Accompagnements concernés

- Accompagnement au montage de dossiers européens au bénéfice de la Région Pays de la Loire,
- Accompagnement au montage de dossiers pour les acteurs ligériens dans les domaines : Economie, recherche, enseignement supérieur, innovation dont IA,
- Accompagnement au montage de dossiers pour les acteurs ligériens dans les domaines : agriculture, maritime et environnement,
- Accompagnement au montage de dossiers pour les acteurs ligériens dans les domaines : jeunesse, culture, santé etc.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Il ne s'agit pas d'une subvention directe classique mais d'une offre de service régionale.

Le dispositif consiste en la prise en charge financière à 100% par la Région d'un accompagnement par des cabinets de consultants-experts.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Déposer son dossier de demande a minima 8 semaines avant la date limite de dépôt de l'appel à projets européen visé

La demande doit être directement déposée en ligne via le Portail des aides.

Contact : PDLimpacteurope@paysdelaloire.fr

Organisme

REGION DES PAYS DE LA LOIRE

- **Hôtel de Région**
1 rue de la Loire

44966 NANTES Cedex 9

Liens

- [Formulaire du contrat d'engagement républicain](#)
-

Fichiers attachés

- [Formulaire de déclaration - Aide de minimis](#) (29/04/2026 - 76.4 ko)
 - [Kit analyse financière simplifiée](#) (29/04/2026 - 25.2 ko)
-

Source et références légales

Sources officielles

Délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 30 avril 2026 approuvant [le présent règlement d'intervention](#).